



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Manche
Commune de POILLEY - 50220

**PROCES-VERBAL
du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du mardi 25 novembre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : **13**

Date de convocation :
20 novembre 2025
Date d'affichage :
20 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 novembre à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Pierre-Michel VIEL, Maire.

Membres présents : 12 > Pierre-Michel VIEL, Sylvie VALLET, Chantal GAZEAU, Sarah DUVAL, Yvon FAROUAULT, Stéphane JOUIN, Ericka GUESDON, Hervé PAUTRET, Bernard DECOENE, Sébastien GUESDON, Philippe DATIN, David BOSSARD

Membres excusés ou représentés : néant

Membres absents : Romain JACQUETTE

Secrétaire : Chantal GAZEAU

Le procès-verbal du 4 novembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Amortissement des panneaux solaires (délib 2025-08-001)

M. le Maire indique que la commune a l'obligation d'amortir les panneaux solaires qui ont été posés sur le bâtiment 2 de l'école.

D'après les calculs de Bernard DECOENE, le projet devrait s'amortir en 8 ans environ.

M. le Maire propose un amortissement sur 15 ans, prenant compte de la durée de vie minimum du matériel.

M. le Maire ajoute que le montant annuel sera de 2 084 euros pendant 15 ans.

Sébastien Guesdon demande si le compteur est en fonctionnement.

Bernard Decoene répond qu'il l'est depuis le 14/11/2025.

Le contrat n'est pas encore finalisé mais la mairie a accès aux informations de production et de consommation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE l'amortissement des panneaux solaires (31 269.24€) sur 15 ans. L'amortissement au prorata temporis commencera au 14/11/2025.**

Devis voirie

Ce point à l'ordre du jour est annulé.

M. le Maire fait part qu'il n'y a pas de décision à prendre.

Participation aux frais d'obsèques de Tim TROUILLET (délib 2025-08-002)

M. le Maire rappelle que lors du dernier conseil du 4 novembre 2025, dans les questions diverses, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour la participation aux frais d'obsèques de l'enfant Tim Trouillet suite à l'incendie survenu le 11 octobre dernier.
Il convient de prendre une délibération.

Yvon Farouault mentionne que la famille a reçu un don important réalisé via les réseaux sociaux et estime que la commune n'a pas vocation de financer, même dans ce cas tragique.
David Bossard intervient et fait part que ce sont des promesses de dons, mais aucune certitude que la famille obtienne la totalité des fonds.

Sylvie Vallet rappelle la décision des membres lors du 4 novembre dernier.

Yvon Farouault n'est pas d'accord en raison d'un autre drame survenu dans une famille de Poilley qui concerne le décès d'une jeune fille. Il souhaite participer pour tout le monde ou personne.

Sylvie VALLET indique que le contexte n'est pas le même. L'aide communale est une aide pour le père, qui a récupéré l'autre enfant sauvé de l'incendie et pour son avenir.

M. le Maire rappelle qu'il ne souhaitait pas que la commune participe à une cagnotte sans savoir où les fonds vont aller véritablement et que la participation sera versée à l'entreprise de pompes funèbres pour l'enfant Tim Trouillet.

Sébastien Guesdon mentionne qu'il était absent au dernier conseil, mais fait part de son accord pour participer. Cependant il estime que le montant est élevé. Aussi, il précise qu'il s'abstiendra de voter.

Le conseil municipal, à 10 voix pour, 1 abstention (Sébastien Guesdon) et 1 contre (Yvon Farouault) :

- **VALIDE** la participation de la commune pour 2 415€ versée aux pompes funèbres Goudal.

Aménagement du bourg : avenant du bureau d'études (délib 2025-08-003)

M. le Maire informe que les honoraires des bureaux d'études sont calculés en pourcentage du montant des travaux.

M. le Maire rappelle que le montant estimé était de 600 000€ HT mais l'estimation financière ne correspond pas aux travaux projetés. M. le Maire rappelle qu'il n'est pas facile pour les communes d'estimer correctement des travaux de cette ampleur.

Le montant estimé étant de 1 100 000€ HT, le bureau d'étude propose un avenant avec un taux de rémunération baissé à 7% contre 8% sur le marché initial.

Bernard Decoene ajoute que nous n'avons pas le choix.

M. le Maire rappelle que cette somme sera inscrite dans le plan de financement.

M. le Maire demande au conseil de prendre une délibération pour la validation de l'avenant du bureau d'études TECAM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE l'avenant 01 du marché public de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des espaces publics du bourg et portant le marché à 77 000€ HT.**

Aménagement du bourg : plan de financement révisé (délib 2025-08-004)

M. le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement du bourg de Poilley, la commune peut candidater à un appel à projets de fonds européens (AAP) « aménagement des espaces publics ».

M. le Maire rappelle que les co-financeurs seront ou pourraient être les suivants :

- Le Département par le biais du Fonds d'Investissement Rural : le dossier de candidature a déjà été déposé et a obtenu un avis favorable du groupe de travail composé d'élus départementaux et a été validé en commission permanente. La signature du contrat a eu lieu le 13 octobre 2025.

Le département participera également sur la partie voirie car des routes départementales sont concernées. Le montant de 43 505.70€ nous a été donné par l'agence technique départementale de la manche.

- L'Etat par le biais de la DETR. La commune a déjà rencontré la personne chargée des dossiers en sous-préfecture et le montant estimatif nous a été fourni par les services de la sous-préfecture. Le dossier de demande devra être déposé à partir de décembre 2025.
- L'Europe par le biais du FEDER « Aménagement des espaces publics » pour lequel la commune va candidater avant le 17 décembre 2025.
- L'agence de l'eau, avec qui la commune a déjà travaillé pour calculer un estimatif des aides possibles dans le cadre de ce projet. Cet estimatif, fourni par les services de l'agence de l'eau, a été reporté sur le plan de financement ci-dessous. Il reste à finaliser le dossier et à le déposer une fois que les candidats seront retenus après la procédure d'appel d'offres.

Il est rappelé que bien que ce ne soit pas une subvention numéraire, la commune a candidaté pour Territoires Engagés pour la Nature (dispositif géré par l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable) grâce en partie au projet d'aménagement des espaces publics de la commune.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel					
Nom de la commune		Poilly			
Intitulé du projet		Aménagement des espaces publics de la commune de Poilly			
Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles		
Naure de dépense*		Montant en € HT	Financement	Montant en €	%
Aménagements urbains		848 878,11 €	Région - FEDER	255 000,00 €	21,13
Aménagements paysager		82 997,10 €	Département - FIR	240 000,00 €	19,89
Equipements (mobilier, jeux)		180 612,50 €	Etat - DETR (estimatif à 20% des dépenses éligibles)	214 833,20 €	17,80
Etudes TECAM		77 000,00 €	Agence de l'eau	210 500,00 €	17,44
Diagnostics, détections de réseaux...		3 952,00 €	Autre : Département pour la couche de renouvellement	43 505,70 €	3,61
Publications MP bureau d'étude		3 847,55 €			
Publications MP travaux (estimatif)		6 000,00 €	Sous-total	963 838,90 €	79,86816997
Mission SPS pour les travaux		3 500,00 €	Autofinancement**	242 948,36 €	20,13183003
TOTAL		1 206 787,26 €	TOTAL	1 206 787,26 €	100%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'opération décrite ci-dessus
- **DE VALIDER** le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus
- **DE SOLLICITER** un montant de 255 000€ au titre du FEDER « Aménagement des espaces publics »
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents concernant cet appel à projet et le fonds demandé
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les demandes de subventions présentes dans le plan de financement exposé ci-dessus

Questions diverses

➤ Remerciement

M. le Maire fait prendre connaissance au conseil municipal d'un courrier de remerciements de l'arrière-grand-mère de Tim Trouillet pour l'aide apportée à sa famille le jour du drame.

➤ Abatage de cyprès

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il a demandé à l'entreprise TABARY un devis pour la coupe de 2 cyprès dans le jardin de la mairie.

Ils sont trop haut et présentent un risque en raison de leur état.

➤ Echanges

Suite à l'arrivée en fin de conseil municipal de 8 agriculteurs, un échange est ouvert sur le contournement du bourg par un chemin agricole.

Un agriculteur mentionne qu'il est dommage que la commune n'ait pas acheté la maison au carrefour des rues Jean Vitel et rue des Miquelots. Il aurait été opportun de prévoir sa démolition afin d'agrandir le carrefour très difficile à passer avec les grands et gros engins agricoles.

M. le maire informe que la commune ne pouvait pas préempter, car aucun projet n'était établi à la date de la mise en vente de ce bâtiment. Il s'agit là d'une des conditions de la préemption des biens.

La demande du groupe d'agriculteurs porte sur la création d'un chemin rural qui évitera de passer avec les engins agricoles dans le cœur du bourg, au risque d'abimer les aménagements prévus pour 2026.

M. le Maire répond que le bureau d'études a porté une attention particulière sur le fait qu'aucune voie n'allait être rétrécie et que le passage pourrait se faire comme avant.

M. le maire précise que dans le projet, il n'y a aucun dos d'ânes, trottoirs... qui pourraient gêner la circulation des engins agricoles.

Sylvie Vallet précise que tout a été prévu pour le passage de ces engins, y compris la largeur de la route.

Le comité de pilotage, composé d'élus locaux, a bien fait attention à ce qu'aucun agriculteur ne se retrouve bloqué.

Un agriculteur indique que les travaux du bourg ont déjà commencé.

M. le Maire répond que ce n'est pas le cas. Les travaux en entrée de bourg sont liés au déplacement du PAV du bourg, dont la compétence est à la communauté d'agglomération.

M. Gavard indique que le contournement n'est pas grand-chose par rapport à l'aménagement du bourg.

M. le Maire serait d'accord pour un chemin rural, ouvert aux engins agricoles et aux piétons mais ne soutient pas la création d'une route communale.

Philippe Datin fait part que le plus compliqué dans le projet est d'avoir les autorisations pour la réalisation du chemin.

Le groupe d'agriculteurs est pour que le contournement du bourg soit un chemin agricole et réservé aux engins agricoles exclusivement, d'une largeur de 10 m, la longueur serait d'environ 470 m à 500 m, soit une emprise d'un demi-hectare.

M. le Maire rappelle qu'il sera également ouvert aux piétons et cycles.

Yvon Farouault précise que l'on pourrait mettre, après la création de ce chemin, une interdiction de circulation pour les engins agricoles dans le bourg.

L'ensemble des agriculteurs est d'accord.

M. le Maire indique qu'il faut acquérir une parcelle partiellement à M. Gardin, établir un dossier avec plans, devis de terrassement, devis d'encaissement et granulats, etc.

Sylvie Vallet demande un référent pour le dossier. M. Gavard se propose et se fera le relais du groupe d'agriculteurs.

Une réunion pour l'étude concrète de ce projet, composée d'élus intéressés et de M. Gavard sera organisée.

La séance est terminée à 21h40.

Le Maire : Pierre-Michel VIEL

La secrétaire de séance : Chantal GAZEAU